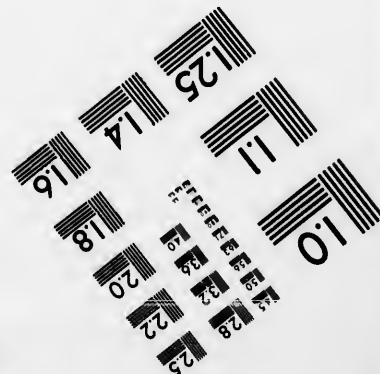
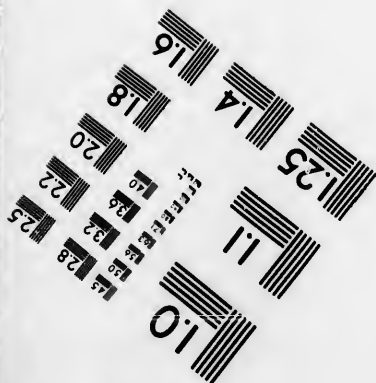
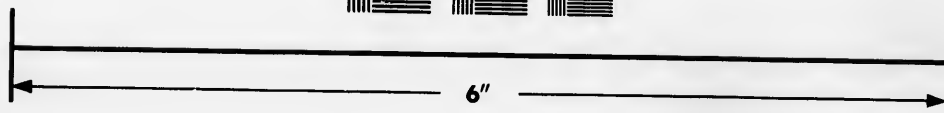
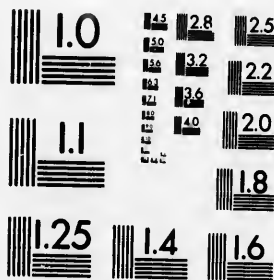


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

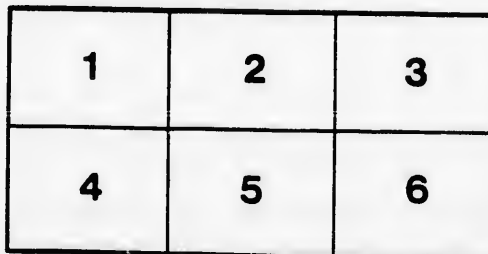
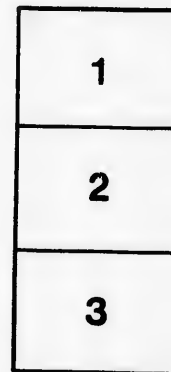
Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Supplique a Notre Très-Saint Seigneur et Pere le Pape Pie IX.

TRÈS SAINT PERE,

Nous, soussignés, Evêques suffragants de la Province Métropolitaine de Québec, humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, que, nous baisons avec une profonde vénération, prenons la respectueuse liberté de Lui exposer, en toute confiance et humilité, que Nous Nous trouvons gravement compromis aux yeux de la S. Congrégation de la Propagande par certains rapports qui y auraient été faits contre nous. C'est toutefois en protestant de tout notre cœur que nous professons un profond respect pour toutes les Congrégations romaines en général, et pour cette Sainte Congrégation de la Propagande en particulier, que nous le faisons.

1°. Une lettre de Son Eminence, le Cardinal Préfet de cette Sainte Congrégation, écrite le 18 Mai dernier, et dont copie a été envoyée à chacun de nous, nous fait connaître que des rapports y auraient été faits par différents personnages, tendant à y faire croire que le clergé de la Province aurait gravement compromis les intérêts de la religion en intervenant dans les élections politiques.

Les soussignés se regardent comme strictement obligés de réclamer contre cette assertion ; et ils déclarent formellement à Votre Sainteté que la Sacrée Congrégation a été certainement induite en erreur, en prêtant l'oreille à des hommes qui se tiennent cachés dans l'ombre, pour porter une accusation aussi odieuse contre le Clergé de toute une Province qui, grâce à Dieu, est attaché à ses devoirs. Ils se font forts de prouver que la conduite de leur Clergé, pendant les élections, a été celle tracée par les décrets de leurs conciles provinciaux sur ce sujet, lesquels n'ont été publiés qu'après l'examen qui en a été fait par le St Siège. Si quelques prêtres eussent été juridiquement convaincus d'avoir oublié ces règles si sages, ils en auraient été certainement réprimandés par leurs Evêques respectifs.

2°. Le dit Cardinal Préfet dans une autre lettre écrite à S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, le 29 Mai, et communiquée à chacun des Evêques soussignés, mentionne certaines résolutions prises par eux *par lesquelles il est défendu aux professeurs de l'Université catholique de Laval de s'immiscer activement dans les affaires politiques du Canada.*

Les Soussignés se regardent comme profondément humiliés d'avoir à répondre à des accusations si dénuées de tout sentiment des plus simples convenances et présentées sous des formes odieuses et compromettantes pour le caractère sacré dont ils sont revêtus.

Permettez-leur de remarquer que les Evêques n'ont jamais ordonné à l'Université d'empêcher ses Professeurs de se mêler de politique, mais recommandé, et cela à la demande formelle de quelques-uns des Professeurs-Prêtres de l'Université-Laval.

Rien ne leur sera plus facile de prouver à Votre Sainteté qu'en recommandant ainsi aux Professeurs de la dite Université-Laval de ne point s'immiscer activement dans les élections, ils n'ont eu intention que de prévenir un très grand scandale, celui de laisser marcher à la tête des libéraux, qui foulaient aux pieds leurs Mandements et leurs Lettres Pastorales traçant aux Fidèles les règles qu'ils avaient à suivre pour faire de bonnes élections, des hommes dont l'influence pouvait être d'autant plus funeste qu'elle paraissait soutenue de l'autorité de la dite Université.

En attendant, ils croient devoir faire observer à Votre Sainteté qu'après le premier désir exprimé au Séminaire, sur qui seul repose toute la responsabilité des faits et gestes de l'Université-Laval, de veiller à ce que ses Professeurs ne se compromissent plus dans les élections, comme ils avaient fait précédemment, il s'écoula un an entier, sans qu'aucune réponse ait été donnée aux soussignés.

Une seconde recommandation, donnée en des termes plus explicites, comme de juste, demeura encore un an sans réponse. Cette réponse fut évasive et n'était au fond qu'un refus de se conformer au désir des soussignés dont on est allé se plaindre à Rome. Les principaux motifs allégués dans cette réponse du Recteur, pour justifier ce refus, sont au fond ceux qui ont été formulés devant la S. Congrégation comme sujet de plaintes contre les soussignés.

Rien de plus futile et de plus faux que ces allégués. Car, à entendre ces accusateurs, l'Université-Laval serait exposée à tomber si on en éloignait ces professeurs. Or il n'en est rien du tout ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que cette Institution jouirait davantage de la confiance des familles si tous ses professeurs avaient la confiance des Evêques. Malheureusement, ce n'est pas le cas ; les soussignés ont la douleur d'admettre ce fait regrettable. Pour ce qui les regarde, ils ont fini par déclarer qu'ils ne voulaient plus rien avoir à démêler avec cette Université.

3°. Dans sa dite lettre du 18 Mai dernier, Son Eminence s'adresse à S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, *pour avoir des informations exactes, concernant les prétendus troubles occasionnés par l'intervention du Clergé de la Province dans les élections politiques, et pour apprendre de lui quels moyens de prudence sa sagesse suggère pour éloigner les difficultés qui se sont présentées.*

Ce n'est pas dans une simple supplique comme celle-ci, que les soussignés peuvent faire un exposé complet de cette malheureuse affaire, pour que Votre Sainteté puisse l'apprécier à sa juste valeur. Mais ils le feront dans un Mémoire particulier ; et forts de la justice de leurs réclanations, ils ont la pleine confiance de pouvoir lui présenter cette question, qui est si fort embrouillée, sous un jour si lumineux que ce mémoire devra paraître aux yeux des gens sans préjugés vraiment inattaquable.

Ils croient devoir en attendant présenter ici à Votre Sainteté quelques observations générales qui lui donneront toute la clef de cette sérieuse difficulté.

Vers la fin de l'année dernière, nos libéraux se montrant plus excités,

quelq
Suffra
Provin
ses op
de leu
heure

à la p
suite s
bre 18
soumi

la Pro
voyaie
rent, d
pas, il
pour la

qui se t
tré si g

Lettre

le dom
il comp
gants.
pondir
n'est q
provinc
daient

l'embar
de son
port au
ser sile
raient n
bataille

Préfet,
les sugg
cesser c
ici à ju

quelques Evêques proposèrent à S. G. Mgr l'Archevêque de s'entendre avec ses Suffragants, pour donner une lettre collective, qui serait publiée dans toute la Province, afin de fermer la bouche à ceux qui, pour s'autoriser dans leurs fausses opinions, trouvent toujours des prétextes de se soustraire à l'enseignement de leur Evêque, en invoquant l'autorité de quelques autres Evêques dont malheureusement ils abusent pour tromper le bon peuple.

L'Archevêque acquiesça volontiers à cette proposition, et il voulut bien à la prière de ses suffragants, rédiger lui-même cette lettre Pastorale qui fut ensuite souscrite de grand cœur par tous ses Suffragants et publiée le 22 Septembre 1875. Votre Sainteté en jugera Elle-même ; car une copie de cette lettre est soumise, avec la présente Supplique, à ses sages appréciations.

Mais pendant que la masse du Clergé et des bons Catholiques dans toute la Province applaudissaient à cet important document, les libéraux, qui y voyaient la condamnation de leurs principes et la ruine de leur parti se portèrent, dans leurs écrits à des excès inouis. Comme ce moyen ne leur réussissait pas, ils employèrent toutes sortes d'intrigues et d'autres moyens condamnables pour faire revenir les Evêques sur leurs pas.

L'Archevêque, à ce qu'il paraît, fut ébranlé par toutes les menées secrètes qui se tramaient autour de lui pour le détourner de la voie dans laquelle il était entré si généreusement avec ses suffragants.

Il prêta l'oreille aux propositions qui lui furent faites de modifier la dite Lettre Pastorale, ou plutôt de la regarder comme non avenue.

Mais comme il ne pouvait modifier seul une lettre qui était entrée dans le domaine public, revêtue des signatures de tout l'Episcopat de la Province, il comprit qu'il devait avant tout travailler à avoir le concours de ses Suffragants. Il leur proposa donc son projet. Mais tous d'une voix unanime, lui répondirent que la position qu'ils avaient prise dans leur lettre collective, qui n'est que le résumé des documents du St-Siège et des Décrets de nos conciles provinciaux, leur paraissait si juste et si honorable pour l'Eglise, qu'ils n'entendaient nullement la quitter, et qu'ils voulaient à tout prix s'y fixer.

Là-dessus, l'Archevêque jugea que le seul moyen possible de se tirer de l'embarras que lui suscitaient ses amis était d'adresser au Clergé et au Peuple de son Archidiocèse un Mandement dans lequel il omit tout ce qui avait rapport au libéralisme Catholique, et il en formula l'exécution de manière à imposer silence au Clergé ou à ne lui permettre que des choses qui n'embarrasseraient nullement les libéraux, qui, par là, demeureraient maîtres du champ de bataille.

Tel est le point de la difficulté qu'a prétendu trancher S. Em. le Cardinal Préfet, en chargeant l'Archevêque seul, à l'exclusion de ses Suffragants, de faire les suggestions que, dans sa sagesse, il trouverait convenables et propres à faire cesser ces difficultés. Il est facile de s'apercevoir que l'Archevêque est appelé ici à juger sa propre cause.

Quoiqu'il en soit, Votre Sainteté conclut facilement que l'Archevêque, au lieu de soutenir et de protéger ses suffragants, dans la cause qu'ils s'étaient engagés, d'un commun accord, à défendre, les abandonna à la fureur des libéraux. Aussi se sont-ils portés à toutes sortes d'excès dans des écriis furibonds publiés sur ce sujet, dans leurs journaux.

Il s'est montré également faible, quand il a fallu venger ses mêmes suffragants, quand il a vu l'Université-Laval les traiter avec un mépris affecté; après s'être uni à eux pour demander que le Séminaire de Québec ne permit pas aux Professeurs de Laval de se mêler activement des élections, il a fini par les abandonner, et par approuver les démarches de l'Université contre les vues des Evêques.

Toutes ces observations sont, comme de raison, abandonnées aux appréciations de la Suprême sagesse de Votre Sainteté.

Tout ce que les Soussignés attendent aujourd'hui de Votre Sainteté, c'est que Vous daigniez recevoir avec votre bonté paternelle Monseigneur LaFlèche, Evêque des Trois-Rivières, qui veut bien consentir à faire le voyage de la Ville Sainte, pour Lui donner toutes les explications qui Lui sont nécessaires pour qu'Elle puisse leur rendre la justice qu'ils croient mériter du Saint-Siège qu'ils vénèrent et honorent d'un culte vraiment filial.

Ils croient devoir déclarer en même temps qu'ils reposent toute confiance dans la prudence, l'impartialité et les intentions droites de ce digne Evêque. Ils supplient en conséquence Votre Sainteté de vouloir bien croire qu'il est autorisé par eux à Lui exprimer leurs vrais sentiments sur les questions qu'il s'est chargé d'exposer au St-Siège pour le plus grand bien des Eghises confiées à leurs soins.

En recommandant ainsi à Votre bonté paternelle leur bien-aimé Frère, porteur de la présente Supplique, ils vous conjurent, Très-Saint-Père, de vouloir bien en exauçant leurs prières, les bénir tous, avec leur Clergé et les Fidèles confiés à leurs soins.

Vu les efforts inouis faits ici pour répandre furtivement le libéralisme catholique, les Soussignés supplient instamment Votre Sainteté de condamner expressément pour notre Canada cette subtile et dangereuse erreur qui menace de déraciner des cœurs de nos bons catholiques tout sentiment de foi et de piété. Par cette condamnation solennelle, Votre Sainteté couronnerait glorieusement les combats qu'Elle livre à ce funeste libéralisme depuis tant d'années avec une vigueur vraiment apostolique.

Montréal, le 13 Juillet 1876.

(Signés) † IGNACE, EV. DE MONTREAL.
" † EDOUARD CHS. EV. DE GRATIANOPOLIS.
" † ANTOINE, EV. DE SHEBROOKE.
" † JEAN THOMAS, EV. D'OTTAWA.
" † LOUIS-ZEPHIRIN, EV. DE ST-HYACINTHE.

BREF DE NOTRE SAINT PERE LE PAPE

A

L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

Venerabili Fratri

Ludovico Episcopo Trifluviensi

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Que proprio et cœterorum Præsulum Canadensium nomine scriptis et ore testatus es de communi obsequio vestro studioque in hanc Apostolicam Sedem, id Nobis jucundissimum accidit, Venerabilis Frater, per hæc præsertim tempora, in quibus unitas mentiumque et affectuum conjunctio adeo necessaria est ad sistendum irruptionumque et afflictuum deterioraque prævertenda. Delectati vero potissimum sumus curis, quas impenditis imbuendo sana doctrina populo eique illustrando quoad Ecclesiæ naturam, constitutionem, auctoritatem, jura, quorum notitia valerrime perverti solet ad fideles decipiendos; et diligentiam commendare debuimus qua populum eundem munire nisi estis contra subdolos errores *liberalismi*, ut aiunt *catholici*, eo periculosiores cæteris, quod exteriore pietatis specie obdreti multos decipiant honestos, eosque allicientes ad dissentiendum a sana doctrina, in iis nominatim quæ, prima fronte, civile potius regimen, quam ecclesiasticum spectare videntur, fidem infirment, unitatem dissolvant, catholicas degregent vires, efficacissimamque præbeant opem hostibus Ecclesiæ, eadem licet latius et impudentius, docentibus, in quorum netaria postulata sensim animos inclinant. Gratulamur igitur vobis; quos cupimus pari semper zelo et perspicuitate revelandis insidiis erudiendoque populo adlaborare, ea concordia, quæ omnibus mutuam caritatem vestram ostendat, et idem unumquemque vestrum sentire, idem discere ac docere demonstret. Id vere sponte fiet si, quam disertis verbis et amantissimis proflitemini devotionem huic Petri Cathedræ veritatis magistræ, studiose in vobis fovere contendatis. Id universis adprecamur, dum divini favoris auspiciem et præcipuæ Nostræ benevolentie pignus tibi, Venerabilis Frater, et singulis Canadensibus Episcopis eorumque diocesis Apostolicam Benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ adun S. Petrum die 18 septembris 1876.

Pontificatus Nostri anno Tricesimo primo.

PIUS PP. IX.

Pro apographo.

Ed. LING, Pter.

Secretarius.

(Traduction.)

A Notre Vénérable Frère
Louis, Evêque des Trois-Rivières.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique. Ce que vous avez attesté par écrit et de vive voix, en votre propre nom et en celui des autres Prélats Canadiens, de votre commune soumission et affection envers ce Siège Apostolique, Nous a été très-agréable, Vénérable Frère, surtout en ces temps où l'accord et l'union des esprits et des cœurs est si nécessaire pour arrêter le torrent des maux qui nous envahissent et pour en détourner de plus grands encore. Nous nous sommes principalement réjoui du soin que vous prenez d'inculquer au peuple la saine doctrine et de lui expliquer ce qui regarde la nature, la constitution, l'autorité, les droits de l'Eglise, dont on a coutume de pervertir très-subtilement la notion pour tromper les Fidèles ; et Nous avons dû louer le zèle avec lequel vous vous êtes efforcé de prémunir le même peuple contre les astucieuses erreurs du *libéralisme* dit *catholique*, d'autant plus dangereuses que, par une apparence extérieure de piété, elles trompent beaucoup d'hommes honnêtes, et que, les portant à s'éloigner de la saine doctrine, nonnément dans les questions qui, à première vue, semblent concerner plutôt le pouvoir civil que l'ecclésiastique, elles affaiblissent la foi, rompent l'unité, divisent les forces catholiques, et fournissent une aide très efficace aux ennemis de l'Eglise, qui enseignent les mêmes erreurs, quoique avec plus de développement et d'impudence, et amènent insensiblement les esprits à partager leurs desseins pervers. Nous vous félicitons donc, et Nous souhaitons que vous travailliez toujours à dévoiler leurs pièges et à instruire le peuple avec une semblable ardeur, un pareil discernement, et avec cette concorde qui montre à tous votre charité, mutuelle, et prouve que chacun de vous ne pense, ne dit et n'enseigne qu'une seule et même chose. Or, ceci arrivera de soi-même, si vous vous appliquez à nourrir soigneusement en vous ce dévouement à cette Chaire de Pierre, maîtresse de la vérité, que vous professez en termes si forts et si affectueux. Nous vous le souhaitons à tous, en même temps que, comme angure des faveurs divines et comme gage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur la Bénédiction Apostolique, à vous, Vénérable Frère, et à chacun des Evêques Canadiens, ainsi qu'à leurs diocèses.

Donné à St. Pierre de Rome, le 28 Septembre 1876, de notre Pontificat, la trente-unième année.

PIE IX, PAPE.

